

L'enfant criminel

Ce texte est précédé de la note suivante de Jean Genet retraçant le contexte dans lequel il fut écrit.

La Radiodiffusion française m'avait offert une de ses émissions quelle nomme « Carte blanche ». Je l'acceptai afin de parler de l'Enfance criminelle. Mon texte, accepté d'abord par M. Fernand Pouey*, vient d'être refusé. Au lieu de fierté, j'en éprouve quelque honte. J'eusse voulu faire entendre la voix du criminel. Et non sa plainte, mais son chant de gloire. Un vain souci d'être sincère m'en empêche, mais d'être sincère moins par l'exactitude des faits que par obéissance aux accents un peu rauques qui seuls pouvaient dire mon émotion, ma vérité, l'émotion et la vérité de mes amis.

Les journaux déjà s'étonnèrent qu'un théâtre fût à la disposition d'un cambrioleur — et d'un pédéraste. Je ne puis donc parler devant le micro national. Je répète que j'ai honte. Je fusse cependant resté dans la nuit mais au bord du jour, et je recule dans les ténèbres desquelles je faisais tant d'efforts pour m'arracher.

Le discours que vous lirez était écrit pour être entendu. Je le publie néanmoins, mais sans espoir d'être lu par ceux que j'aime.

A la Radio, je l'eusse fait précéder d'un interrogatoire — administré par moi — à un magistrat, à un directeur de pénitencier, à un psychiatre officiel. Tous refusèrent de répondre.

extrait de *L'enfant criminel*, éd. Paul Morihien, 1949

réédité par Gallimard en 2014 :

<http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/L-arbalette-Gallimard/L-enfant-criminel>

*Fernand Pouey était directeur des émissions dramatiques et littéraires de la Radiodiffusion française